

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

CITE JUDICIAIRE - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

EXPERTISE CFE

2 allée d'Evry - Technopôle de Nancy Brabois
CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 2004 B 165 / 2012-A-3598

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 09/08/2012,

Acte sous seing privé en date du 29/09/2008
- Cession de parts

Concernant la société

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société anonyme à conseil d'administration
2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-3598 le 09/08/2012

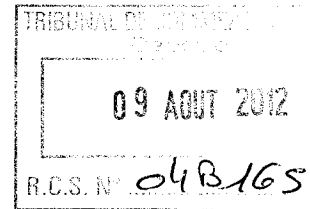
R.C.S. NANCY 452 260 847 (2004 B 165)

Fait à NANCY le 09/08/2012,

LE GREFFIER SUPPLEANT



CESSION DE PARTS SOCIALES



Le soussigné :

Monsieur Jean-Claude THOUVENOT

demeurant 63bis rue de Toul 54200 CHOLOY MENILLOT

né le 12 décembre 1947 à MALZEVILLE (54220)

de nationalité française

divorcé depuis novembre 2007 de Madame Josiane NICOLAS avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts depuis le 18 juin 1970, non remarié depuis.

**ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,**

et

La société **EXPERTIS 2G**, société par actions simplifiée au capital de 480 000 euros, ayant son siège social 2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois 54600 VILLERS LES NANCY identifiée sous le numéro 507 854 420 RCS NANCY, représentée par Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE, en qualité de Président.

**ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,**

ONT PREALABLEMENT A L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

Suivant acte sous seings privés en date à Nancy du 20 janvier 2004, enregistré le 26 janvier 2004 au Service des Impôts NANCYNORD OUEST, bordereau n°2004/118 case N° 19, il existe une société à responsabilité limitée dénommée **EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**, au capital de 2 765 802 euros, divisé en 31 252 parts de 88,5 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS, 54600 VILLERS LES NANCY, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 452260847 RCS NANCY.

La société **EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES** a pour objet principal l'**EXERCICE DES MISSIONS D'EXPERT-COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**.

Le capital est à ce jour réparti de la manière suivante :

Monsieur Richard **RENAUDIN**,..... 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 1 à 12 et de 1 165 à 4 054

Monsieur Pierre **NESSELER**,..... 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 13 à 24 et 4 055 à 6 944

Monsieur Alain **DOUCHE**,..... 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 25 à 36 et 6 945 à 9 834

Ja *PR*

Monsieur Alain CADRÉ, 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 37 à 48 et 9 835 à 12 724

Monsieur Jean-Luc VICTOOR, 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 49 à 60 et 12 725 à 15 614

Monsieur Richard SCHAFFO, 2 901 parts
Numérotées de 62 à 72 et 15 615 à 18 504

Monsieur Jean-Claude THOUVENOT, 12 parts
Numérotées de 73 à 84

Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE, 2 769 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 85 à 96 et 18 505 à 21 261

Mademoiselle Isabelle METAIS, 2 813 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 97 à 108 et 21 395 à 24 195

Madame Sylvie GATTO, 2 112 parts
Numérotées de 109 à 120 et de 28 687 à 30 786

Monsieur Frédéric MORELLI, 1 391 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 121 à 132, 24 785 et 26 297 à 27 674

Monsieur Jean-Luc VIAUX, 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 133 à 144, 24 285 à 24 784, 24 786 à 26 296
et 27 808 à 28 686

Monsieur Edmond LUC, 510 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 145 à 654

Monsieur Cédric HERMAL, 377 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 655 à 1 031

Madame France REBESCHINI-INFANTINO, 311 parts
Expert-Comptable
Numérotées 61 et de 30 876 à 31 185

Société EXPERTIS 2G, 644 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 1 032 à 1 164 ; 21 262 à 21 394 ;
24 196 à 24 284 ; 27 675 à 27 807 ; 30 787 à 30 875 et 31 186 à 31 252

JCS

OK

CECI EXPOSE, ILS ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes :

Monsieur Jean Claude THOUVENOT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **EXPERTIS 2G** qui accepte, **12** parts sociales de 88,5 euros numérotées de 73 à 84 sur les 12 parts lui appartenant dans la Société.

La société **EXPERTIS 2G** devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire conservera seul le droit aux dividendes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2008.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **DEUX MILLE SEPT CENTS (2 700 €)**, soit **DEUX CENT VINGT CINQ EUROS (225 euros)** par part sociale, que la société **EXPERTIS 2G** a payé à l'instant même au cessionnaire.

DECLARATIONS DES CEDANTS ET DU CESSIONNAIRE

Les cédants déclarent :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

Les cédants et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-16 du Code de commerce et à l'article 10 des statuts, cette cession a lieu entre associés et ne nécessite donc pas l'agrément des associés.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante : 2 700 euros - (23 000 euros x 12/ 31252) = 0 euros. En conséquence seul le droit fixe minimum sera perçu.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

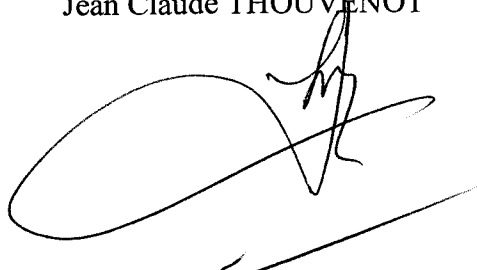
FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Villers les nancy
Le 29 septembre 2008
En autant d'exemplaires
Originaux que requis par la loi

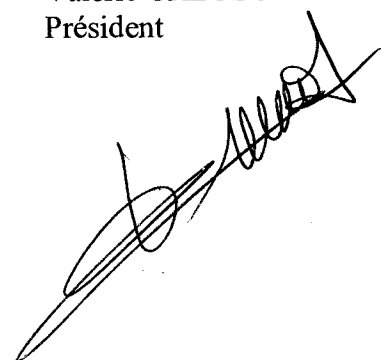
Le cédant

Jean Claude THOUVENOT



Le Cessionnaire

EXPERTIS 2G
Valérie CREUSOT RIVIERE
Président



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES CNANCY S.E.

Le 22/10/2008 Bordereau n°2008/1 811 Case n°2

Ext 8240

Enregistrement : 81 €


Pénalités :

Total liquidé : quatre-vingt-un euros

Montant reçu : quatre-vingt-un euros

Le Comptable

DUPLICATA

 Jean-Pierre VAUTHIER
Agent des Impôts